



Date de convocation :
09 novembre 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°11-4

Projet ACTES
(dématérialisation, transmission
des délibérations et arrêtés
soumis à Contrôle de Légalité)

L'an deux mille dix-sept et le vingt novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (proc à M. PIZZATO)
Mme CAHUZAC (proc à M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 9 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L 2131-1, L.3131-1 et L4141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire le dispositif « Berger Levraut Echanges Sécurisés » (BLES),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **23 novembre 2017**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **21 novembre 2017**

Le Maire,
C.SANS

